



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018 A 18H00

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX – Bernard MAMET
- **Bois d'Amont** : Jean-Marie LACROIX -
- **Prémanon** : Cathy BON
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER
- **Lajoux** : Philippe MERMET – Jean-Marie PERROT
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Joël DURIF

Absents : Vincent HALLUIN (excusé) - Jean-Michel VANINI - Marie-Claire ROBEZ-MASSON (excusée) -

Secrétaire de séance : Christian BIENMILLER

Le 7 novembre 2018 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2018**
- 3. Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses :**
 - a. **Déclaration du sous-traitant CTMD pour SUEZ SERVICES**
 - b. **Déclaration des sous-traitants FILLON MAILLET et CERILEC pour CANIOTTI PERE ET FILS et CERILEC pour SUEZ SERVICES**
 - c. **Déclaration du sous-traitant MARILLER Charpentes pour CANIOTTI PERE ET FILS**
 - d. **Déclaration des sous-traitants GOYARD, FONDASOL, FTTA et SNDRA pour CANIOTTI PERE ET FILS**
- 4. Décision modificative n°1 au budget principal**
- 5. Questions et informations diverses**

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndicat désigne à l'unanimité Christian BIENMILLER secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2018

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente.

Le comité syndical approuve par 8 voix et 1 abstention (Cathy BON car elle était absente la dernière fois) le compte rendu de la séance du 18 septembre 2018.

3 – Travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine de production d'eau potable des Rousses :

a) Déclaration du sous-traitant CTMD pour SUEZ SERVICES

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du titulaire du marché SUEZ SERVICES au profit de CTMD (71 – SAINT REMY) concernant des travaux de fourniture et de pose de pièces de serrurerie.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 5 728.52 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

b) Déclaration des sous-traitants FILLON-MAILLET et CERILEC pour CANIOTTI PERE ET FILS pour SUEZ SERVICES

- Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du membre du groupement CANIOTTI PERE ET FILS dont le titulaire du marché est SUEZ SERVICES au profit de FILLON-MAILLET (39 – SAINT PIERRE) concernant des travaux de fourniture et pose de menuiseries alu.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 25 975.00 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte spécial de sous-traitance avec FILLON-MAILLET.

- Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du titulaire du marché SUEZ SERVICES au profit de CERILEC (39 – MONTIGNY SUR L'AIN) concernant des travaux de pose et de raccordement électriques.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 165 518.00 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

c) Déclaration du sous-traitant MARILLER Charpentes pour CANIOTTI PERE ET FILS

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du membre du groupement CANIOTTI PERE ET FILS dont le titulaire du marché est SUEZ SERVICES au profit de MARILLER Charpentes (39 – ORGELET) concernant des travaux de charpentes.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 50 287.51 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

d) Déclaration des sous-traitants GOYARD, FONDASOL, FTTA et SNDRA pour CANIOTTI PERE ET FILS

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente des déclarations de sous-traitance du membre du groupement CANIOTTI PERE ET FILS dont le titulaire du marché est SUEZ SERVICES au profit de :

- GOYARD (39 – CHAUX DES PRES) concernant des travaux de terrassements et canalisations pour un montant HT de 40 000.00 €.

- FONDASOL (84 – AVIGNON) pour les études géotechniques mission G3 pour un montant HT de 5 100.00 €.

- FTTA (39 – LAMOURA) pour les travaux de paroi clouée pour un montant HT de 22 724.68 €.

- SNDRA (25 – BESANCON) pour les travaux de désamiantage pour un montant HT de 52 250.00 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer ces actes de sous-traitance.

e) Déclaration de sous-traitant SA BEJEAN pour CANIOTTI PERE ET FILS

Dans le cadre du marché cité en référence, M. le Président présente une déclaration de sous-traitance du membre du groupement CANIOTTI PERE ET FILS dont le titulaire du marché est SUEZ SERVICES au profit de SA BEJEAN de 39570 COURLANS concernant des travaux de fourniture et pose d'une passerelle métallique.

Le montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités s'élève à 6 866.60 € HT avec paiement direct.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Président à signer cet acte de sous-traitance.

M. le Président récapitule le montant total des travaux sous-traités aujourd'hui :

nom du sous-traitant	nature des travaux	montant en € HT
CTMD (71 – SAINT REMY)	pièces de serrurerie	5 728.52
FILLON-MAILLET	menuiseries alu	25 975.00
CERILEC SARL	électricité	165 518.00
MARILLER	charpente bois et bardage	50 287.51
GOYARD	terrassement canalisations	40 000.00
FONDASOL	investigation et étude géotechnique	5 100.00
S.N.D.R.A. SARL	désamiantage et démolition	52 250.00
F.T.T.A.	paroi cloutée	22 724.68
	TOTAL	367 583.71

Il indique que le cabinet MONTMASSON a validé ces sous-traitants. En cas de malfaçon, le SIE se retourne contre le titulaire du marché qui se retournera éventuellement contre ses sous-traitants.

Information sur l'avancée des travaux :

- les fondations du local dépotage sont commencées
- la paroi clouée est terminée
- les réseaux extérieurs sont posés
- en cours, le terrassement au niveau du silo
- à l'intérieur, le désamiantage est terminé, l'évacuation des déchets amiantés a été réalisée.

Ce chantier suit bien son cours. Seront ajoutées par avenant au marché le remplacement de 2 petites fenêtres contenant du joint amianté et 2 portes en soubassement très endommagées.

4 – Décision modificative n°1 au budget principal

M. le Président propose au comité syndical d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal :

Chapitre/Articles	Libellés	Sommes
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0.00
67/6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	+ 1 000.00
67/673	Titres annulés	+ 13 500.00
023	Virement à la section d'investissement	- 14 500.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		- 14 500.00
13/13118	Autres	- 1 000.00
21/2118	Autres terrains	+ 100.00
21/2183	Matériel administratif	- 100.00
23/2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 13 500.00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		- 14 500.00
021	Virement de la section d'exploitation	- 14 500.00

Il s'agit de corriger une erreur d'imputation pour le paiement de l'indemnité à M. RAPHOZ (1 000 €) et de prévoir des crédits pour l'acquisition d'une parcelle départementale de 62 m² lieudit Le Petit Bois (60 €), ainsi que le reversement d'un trop perçu concernant la surtaxe eau par SUEZ de 13 417.48 € HT.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget 2018.

Prochaine réunion le mardi 18 décembre 2018 à 18h30

Séance levée à
Le Secrétaire de séance



Christian BIENMILLER



Le Président,



Jean-Sébastien LACROIX